



T | 604.872.8212 F | 604.876.8450 E | info@rapereliefshelter.bc.ca

www.rapereliefshelter.bc.ca

Comité permanent de la justice et des droits de la personne
Chambre des communes
Canada

Le 22 février 2022

Nous, le collectif du Vancouver Rape Relief and Women's Shelter, apportons notre soutien aux femmes qui sont actuellement prostituées, à celles qui tentent d'échapper à la prostitution et à celles qui s'en sont sorties, mais qui sont encore aux prises avec les répercussions sur le plan émotionnel et physique qui durent longtemps. Selon nous, la prostitution existe en tant qu'institution patriarcale néfaste qui exploite et aggrave les inégalités systémiques fondées sur le sexe, la race, la pauvreté, l'âge et le handicap. Notre engagement envers son abolition (la fin de la prostitution) nous est transmis et est renforcé par les femmes prostituées qui font appel à nous ainsi que les membres actuelles et anciennes de notre collectif qui se sont sorties de la prostitution.

Aux fins de l'examen de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, nous vous informons de ce qui suit.

1. En Colombie-Britannique, comme dans la plupart des provinces, il est impossible d'évaluer les répercussions de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE), car celle-ci n'a pas encore été mise en œuvre. Dans la plupart des provinces, depuis l'adoption de la *Loi*, les hommes n'ont pas été arrêtés, et encore moins accusés de l'infraction pénale relative à l'obtention de services sexuels. Il en va de même pour les hommes qui tirent un avantage financier du proxénétisme.
Nous demandons au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de réprimander les provinces qui n'ont pas fait appliquer la *Loi* et d'exiger qu'elles présentent un plan d'action solide en vue d'une application immédiate de cette mesure législative.
2. Certains des témoins qui ont comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne affirment que des femmes qui se prostituent sont régulièrement arrêtées depuis l'adoption de la *Loi*. Les données publiées par Statistique Canada (crimes liés au commerce du sexe : avant et après les modifications législatives au Canada, 21 juin 2021) révèlent qu'au cours des cinq années précédant l'adoption de la *Loi* (de 2010 à 2014), 2 364 femmes ont été accusées d'infractions relatives à l'interférence à la circulation ou à la

communication. Au cours des cinq années qui ont suivi l'adoption de la nouvelle *Loi*, seulement 34 femmes ont été accusées de telles infractions.

Nous demandons au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de proposer une modification à la *Loi* pour supprimer toute forme de criminalisation des femmes qui ont recours à la prostitution.

3. Quelques témoins ont déclaré que des femmes ayant un statut juridique précaire au Canada ont été expulsées du pays pour s'être livrées à la prostitution. Ce point a été soulevé lorsque le député Garrison a confirmé avec un témoin que « l'expulsion est effectivement très fréquente pour les travailleurs et travailleuses du sexe ». Nous demandons au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de trouver et de publier les données sur ce phénomène troublant. En outre, toute sanction à l'encontre des femmes qui se prostituent est le reflet de politiques d'immigration inadéquates et non le résultat de la LPCPVE. Nous demandons au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de proposer un changement à la *Loi* dans le but de protéger contre l'expulsion les femmes victimes de prostitution, peu importe leur statut juridique au Canada.
4. Au cours de l'examen, de nombreux témoins (quelle que soit leur position à l'égard de la *Loi*) ont parlé de la marginalisation et de la vulnérabilité des femmes du milieu de la prostitution et de la façon dont les femmes autochtones, les femmes migrantes et les jeunes sont plus exposées au risque d'exploitation sexuelle. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point, il traduit bien ce que vivent les femmes qui sont dans la prostitution et appellent notre ligne d'écoute téléphonique.
5. Nous demandons au Comité permanent de la justice et des droits de la personne d'affirmer l'importance de la *Loi* comme moyen permettant de dissuader les hommes d'exploiter des femmes prostituées et d'en tirer profit, et de se détourner de telles activités. Le Parlement du Canada doit s'attaquer immédiatement et efficacement à l'insécurité économique des femmes et à leur vulnérabilité à l'exploitation et à la violence sexuelles. C'est pourquoi nous demandons au Comité permanent de la justice et des droits de la personne d'appuyer le projet de loi S-233/C-223, la *Loi* concernant l'élaboration d'un cadre national sur le revenu de base garanti suffisant.

Pour en savoir plus sur notre travail avec les femmes en situation de prostitution, veuillez consulter notre site Web à l'adresse rapereliefshelter.bc.

Sincères salutations,

Hilla Kerner

Collectif du Vancouver Rape Relief & Women's Shelter